

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 3 août 2009

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 3 août 2009, 19h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 08-02-029.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Martin Lamoureux
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Donald Duncan
Siège numéro 5 :	Jean-Noël Massie
Siège numéro 6 :	Robert Desforges

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Lise Bourgault.

Sont également présents :

Monsieur Jean Vachon, directeur général et trésorier ;
M^{re} Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe ; et
Madame Évelyne Bergeron, directrice des communications par intérim.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par madame la Mairesse Lise Bourgault.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par madame la Mairesse, Lise Bourgault, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***
- 4. Période de questions :*** de 19h35 à 20h05.
Environ 35 personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009***
- 6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

21 juillet 2009

7. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de juillet 2009
8. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 29 juillet 2009
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 28 juillet 2009
 - Procès-verbal d'une réunion du Comité plénier (tenue le 21 juillet 2009)
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement
9. Dépôt par la greffière et directrice générale adjointe des documents suivants :
 - Déclaration annuelle amendée d'intérêts pécuniaires de madame la Mairesse, Lise Bourgault
 - Certificat relatif au registre des signatures des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro 149-2009 intitulé « *Règlement d'emprunt numéro 149-2009 décrétant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph et décrétant une dépense n'excédant pas 3 700 000\$ et à ces fins, un emprunt n'excédant pas 3 325 000\$, l'affectation de sommes totalisant 173 523,62\$ des soldes disponibles aux règlements 089-2005, 111-2006 et 127-2007 et appropriant en réduction de l'emprunt des subventions estimées à 868 692\$* »

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1** Référence au mandat donné à monsieur Alain Bellay aux termes de la résolution numéro 06-07-261 (rédaction et l'établissement d'une politique familiale) – Autorisation de procéder au règlement des honoraires professionnels
- G.2** Adoption du règlement municipal numéro 150-2009 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1
- G.3** Approbation du résultat du financement des règlements

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

d'emprunt numéros 236-95 (*autorisant des travaux de construction d'égouts, d'aqueduc et de réfection de chaussée sur une partie de la rue St-Georges (entre Principale et St-Laurent) et décrétant un emprunt de 268 640\$ à ces fins*), 217-93 (*pourvoyant à l'exécution de travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de bordures sur les rues Rosedale, Woodbine, Park, Hall Drive, de l'Église, St-Louis, Ste-Marie, du Couvent, Elmwood, Ouellette, Oak, St-Laurent, Bank, Mountain des Érables, Hôtel-de-Ville ainsi que le pavage des stationnements de l'Hôtel de Ville et de l'aréna et décrétant un emprunt de 652 000\$ à ces fins*), 063-03 (*concernant le réaménagement de la rue Principale, secteur « Brownsburg » et du Parc des Vétérans, décrétant à cette fin une dépense de 175 000\$ à même le surplus accumulé et l'appropriation d'une subvention de 100 000\$ du ministère des Affaires municipales et un emprunt du même montant en attendant le versement de cette subvention accordée dans le cadre du volet urbain du programme de renouveau urbain et villageois*) et 133-2007 (*pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable du secteur « Saint-Philippe »*), pour un montant de 1 392 200\$

- G.4** Autorisation de l'emprunt de 1 392 200\$, par billets, en vertu des règlements d'emprunt numéros 236-95 (*autorisant des travaux de construction d'égouts, d'aqueduc et de réfection de chaussée sur une partie de la rue St-Georges (entre Principale et St-Laurent) et décrétant un emprunt de 268 640\$ à ces fins*), 217-93 (*pourvoyant à l'exécution de travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de bordures sur les rues Rosedale, Woodbine, Park, Hall Drive, de l'Église, St-Louis, Ste-Marie, du Couvent, Elmwood, Ouellette, Oak, St-Laurent, Bank, Mountain des Érables, Hôtel-de-Ville ainsi que le pavage des stationnements de l'Hôtel de Ville et de l'aréna et décrétant un emprunt de 652 000\$ à ces fins*), 063-03 (*concernant le réaménagement de la rue Principale, secteur « Brownsburg » et du Parc des Vétérans, décrétant à cette fin une dépense de 175 000\$ à même le surplus accumulé et l'appropriation d'une subvention de 100 000\$ du ministère des Affaires municipales et un emprunt du même montant en attendant le versement de cette subvention accordée dans le cadre du volet urbain du programme de renouveau urbain et villageois*) et 133-2007 (*pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable du secteur « Saint-Philippe »*) – Résolution de concordance et de courte échéance
- G.5** Référence : Adoption du règlement numéro 133-2007 pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable du secteur « Saint-Philippe » - Modification de l'article d'affectation de contributions ou de subventions
- G.6** Modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2009 – Cause : élections

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

municipales de novembre 2009 - Avis public –
Référence : résolution numéro 08-12-437

- G.7** Élections municipales du 1^{er} novembre 2009 – Tarif de rémunération du personnel électoral
- G.8** Contrat de développement avec les « *Habitations populaires du Québec* » - Autorisation et mandat de signatures
- G.9** Dossier « *Belvédère et Route Verte d'Argenteuil* » - Autorisation de signatures d'un acte notarié décrétant un droit de superficie à l'endroit de la MRC d'Argenteuil relativement aux équipements édifiés par la MRC sur le territoire de Saint-André-d'Argenteuil et de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment la Passerelle Desjardins d'Argenteuil, le Belvédère de la Centrale de Carillon et les pistes cyclables en site propre, etc. – Référence : Résolution numéro 09-07-246
- G.10** Confection d'un calendrier dans le cadre du 10^{ième} anniversaire de la fusion du Village de Brownsburg et du Canton de Chatham – Mandat au Service des communications et réaffectations budgétaires pour l'exercice financier 2009 – Approbation des réaffectations budgétaires inter fonctions

RESSOURCES HUMAINES

- G.11** Fin de probation de l'employé numéro 302-000-0369
- G.12** Entériner l'embauche de monsieur Éric Joly, à titre de préposé au Service des loisirs

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Avis de motion pour adopter le règlement numéro ____-2009 créant une réserve financière pour fonds de rénovation de façades et d'enseignes commerciales
- U.2** Adoption du règlement numéro 058-05-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de centre de tri de matériaux secs et d'y édicter des disposition règlementaires
- U.3** Autoriser la signature de l'entente promoteur intervenu avec le propriétaire des lots numéros 820-41 à 820-45 au cadastre officiel du canton de Chatham relativement au prolongement des services municipaux sur la rue Des Écureuils – Autorisation et mandat de signatures
- U.4** Demande de dérogation mineure numéro 2009-007 – Lot vacant numéro 820-41 au cadastre officiel du canton de Chatham – Rue des Écureuils

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- U.5*** Demande de dérogation mineure numéro 2009-008 – Lot numéro 865-225 au cadastre officiel du canton de Chatham – Référence : 6, rue du Cap
- U.6*** Demande de dérogation mineure numéro 2009-009 – Lot numéro 582-82 au cadastre officiel du canton de Chatham – Référence : 11, rue Janick
- U.7*** Demande de dérogation mineure numéro 2009-010 – Lot numéro 800-2 au cadastre officiel du canton de Chatham – Référence : 292, route du Nord
- U.8*** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision des lots numéros 582-98 à 582-100, 582-105 à 582-158 et 582-101 à 582-104 du cadastre officiel du canton de Chatham
- U.9*** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision des lots numéros 798-70 et 799-49 du cadastre officiel du canton de Chatham (rue de la Cortland)
- U.10*** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision des lots 849-43 à 849-48 du cadastre officiel du canton de Chatham (chemin de la Carrière et chemin Keith-Low)
- U.11*** Mandat à un procureur / Usage non-conforme pour la propriété située sur une partie du lot 474 au cadastre officiel du canton de Chatham
- U.12*** Mandat à un procureur / Usage non-conforme au 105, rue Lanthier

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

U.13 Dossier « Rénovation cadastrale » - Déclaration de propriété de lots de rues – Parties des lots 760 et 762, 822, 821, 820 (chemin de la Carrière), parties des lots 754, 758, 753 à 756, 816-1, 816-2, 816-3 (rue Principale), parties des lots 798, 754, 754-23, 754-24, 754-27 et 758, partie du lot 815-19 (rue Northcliff), parties des lots 758 et 758-51 (rues Saint-Georges et Saint-Laurent), parties des lots 815 et 754-1 (rues Elmwood et McMaster), parties des lots 754, 756, 815, 815-154, 815-155, 816-2 e 816-3 (rue Bank), parties des lots 931 et 932 (rue du Relais), parties des lots 929-1 (chemin du Ruisseau) et partie du lot 867 (chemin Sinclair), parties des lots 928 et 929 (rue du Lac Carillon), partie du lot 865 (rue du Cap), parties du lot 864 (chemin Sinclair), parties des lots 814-76 à 814-85 (rue Mountain et rue Park), partie du lot 814 (rue Woodbine), lot 814-21 et parties des lots 814-39 à 814-41 (rue Park), lot 818-3 et parties du lot 818 (rue Lynda-Morin), partie du lot 754 (rue Saint-James), partie du lot 754-48 (rue Terrasse Hill), partie du lot 819 (rue D’Anjou), partie du lot 758-29 (rue Ouellette), parties du lot 818 (rue Sainte-Marie et rue Sainte-Cécile), partie du lot 818 (rue de l’Église), parties des lots 818 à 820 (rue Saint-Antoine, chemin du Chlorinateur, rue Saint-Paul, rue Élisabeth) ainsi qu’une partie du lot 819 (rue du Couvent) au cadastre officiel du Canton de Chatham - Mandat au Service de la greffe – Approbation de la description des rues pour lesquelles la Ville entend se prévaloir des dispositions de l’article 72 de la Loi sur les compétences municipales - Acceptation et mandat de signatures le cas échéant

U.14 Demande d’autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de préciser l’usage autre que l’agriculture qui est déjà autorisé et ainsi permettre l’usage de « réparation et vente de machinerie lourde » sur le lot 558-1 et une partie du lot 588 du cadastre officiel du canton de Chatham (situé sur la montée La Branche)

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

T.P.1 Résolution d’intention concernant l’aménagement de trottoirs dans le secteur Saint-Philippe pour les élèves marcheurs de l’école primaire

T.P.2 Travaux de drainage en face du 17, McIntosh – Échange de terrains - Autorisation et mandat de signatures

T.P.3 Résultat de l’appel d’offres public pour l’achat de sel d’hiver pour la saison 2009-2010 – Autorisation d’achat

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- T.P.4** Dossier d'alimentation en eau potable du secteur Saint-Philippe à partir de l'usine de filtration du secteur Brownsburg – Servitudes – Autorisation à payer les honoraires professionnels de M^c Francine Nault, notaire à même le règlement d'emprunt
- T.P.5** Autorisation de procéder à des travaux d'asphaltage sur la rue Louis-Seize
- T.P.6** Réduction de vitesse sur la montée Hall – Autorisation et installation de la signalisation nécessaire
- T.P.7** Reconstruction d'un muret au 340, rue McMaster – Autorisation de procéder aux travaux
- T.P.8** Ajustement de la grille salariale pour les étudiants du Service des travaux publics
- T.P.9** Modification de l'horaire du site des matériaux secs situé au 541, rue des Érables – Autorisation
- T.P.10** Autorisation à payer le paiement progressif #1 de « *Nordmec Construction Inc.* » dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'usine de filtration du secteur « Brownsburg »

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- I.1** Autorisation de procéder au paiement des achats d'équipements divers pour le camion incendie à même le règlement d'emprunt numéro 125-2007 pour l'achat d'un parc de véhicules

10. *Correspondance*

11. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

- 11.1** Autorisation de procéder à l'annulation de constats d'infractions émis dans les dossiers numéros 0000974 et 0000975 ainsi que de procéder au remboursement (905 et 909, route des Outaouais)
- 11.2** Demande de commandite des « *Productions Coup D'Choeur* » / Hommage à Don Juan
- 11.3** Invitation au tournoi de golf des maires de la MRC d'Argenteuil, le 19 août 2009, au Club de golf Lachute
- 11.4** Autorisation de procéder à une avance de fonds, au montant de 2 000\$, à la Société culturelle du Pavillon des Jardins – Référence : Subvention du député David Whissell

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

12. *Varia (administration)*

13. *Levée de la séance*

09-08-255 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des items à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE les points « *G.1, U.2 et U.8* » doivent être reportés à une séance ultérieure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par madame la conseillère Paul Blain Clotteau et il est résolu :

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

9. Dépôt d'une demande d'approbation référendaire concernant le règlement numéro 058-05-2009

12.1 Autorisation de procéder au dédommagement pour récolte perdue du propriétaire du lot numéro 758-75 et des parties des lots numéros 754-59 et 78 du cadastre officiel du canton de Chatham dans le cadre des travaux d'alimentation en eau potable du secteur Saint-Philippe à partir de l'usine de filtration du secteur Brownsburg

12.2 Autorisation d'installer de luminaires sur la rue McIntosh, secteur Vieux-Verger

QUE les points « *G.1, U.2 et U.8* » doivent être reportés à une séance ultérieure.

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

PÉRIODE DE QUESTIONS

Retour, le cas échéant, par la Mairesse, madame Lise Bourgault, sur la période de questions de la séance ordinaire du 6 juillet 2009 ainsi que sur celle de la séance extraordinaire du 21 juillet 2009, et ce, afin de répondre aux diverses questions qui demandaient des recherches ou des vérifications à cet effet.

Ensuite, des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, Lise Bourgault, leur répond.

09-08-256 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

09-08-257 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 juillet 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

09-08-258 ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES À PAYER PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS DE JUILLET 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de juillet 2009 au montant de 127 034,40\$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER

Je certifie que la Ville de Brownsburg-Chatham dispose des crédits suffisants à l'égard de ces dépenses.

Jean Vachon, MA, MBA
Directeur général et trésorier

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 29 juillet 2009 au montant de 689 042,10\$
- Rapport budgétaire préliminaire en date du 28 juillet 2009
- Procès-verbal d'une réunion du Comité plénier (tenue le 21 juillet 2009)
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement

DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

- Déclaration annuelle amendée d'intérêts pécuniaires de madame la Mairesse, Lise Bourgault

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Certificat relatif au registre des signatures des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro 149-2009 intitulé « *Règlement d'emprunt numéro 149-2009 décrétant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph et décrétant une dépense n'excédant pas 3 700 000\$ et à ces fins, un emprunt n'excédant pas 3 325 000\$, l'affectation de sommes totalisant 173 523,62\$ des soldes disponibles aux règlements 089-2005, 111-2006 et 127-2007 et appropriant en réduction de l'emprunt des subventions estimées à 868 692\$* »
- Dépôt d'une demande d'approbation référendaire concernant le règlement numéro 058-03-2009

GESTION ET ADMINISTRATION

Référence au mandat donné à monsieur Alain Bellay aux termes de la résolution numéro 06-07-261 (rédaction et l'établissement d'une politique familiale) – Autorisation de procéder au règlement des honoraires professionnels

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

09-08-259

ADOPTION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 150-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU QUE l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013 prévoit la mise en place d'une mesure afin que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU QU'il a été décidé que cette mesure prendra la forme d'une taxe municipale ;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté, au printemps 2008 et au printemps 2009, des dispositions législatives requises, soit les articles 244.68 à 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

ATTENDU QUE les articles 244.68 et 244.69 de cette loi édictent la nouvelle obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter, aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, un règlement par lequel elle impose sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe payable par le client du service et diverses règles applicables à ce règlement ;

ATTENDU QUE l'adoption dudit règlement n'a pas à être précédé d'un avis de motion ;

ATTENDU la lecture faite du présent règlement ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham décrète ce qui suit, à savoir :

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1° « client » : Une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication ;

2° « service téléphonique » : Un service de télécommunication qui remplit les deux (2) conditions suivantes :

- a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant les services au Québec ;
- b) il est fourni, sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous - paragraphe b du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec

2. À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 040\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

4. Le présent règlement entrera en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fera publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Lise Bourgault,
Mairesse

Jean Vachon, MA, MBA, PMP.
Greffier par intérim

Adoptée à l'unanimité

09-08-260

**APPROBATION DU RÉSULTAT DU FINANCEMENT DES
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 236-95
(AUTORISANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE
CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE ST-GEORGES
(ENTRE PRINCIPALE ET ST-LAURENT) ET DÉCRÉTANT
UN EMPRUNT DE 268 640\$ À CES FINS), 217-93
(POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE
PAVAGE, DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE
BORDURES SUR LES RUES ROSEDALE, WOODBINE,
PARK, HALL DRIVE, DE L'ÉGLISE, ST-LOUIS, STE-
MARIE, DU COUVENT, ELMWOOD, OUELLETTE, OAK,
ST-LAURENT, BANK, MOUNTAIN DES ÉRABLES, HÔTEL-
DE-VILLE AINSI QUE LE PAVAGE DES
STATIONNEMENTS DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE
L'ARÉNA ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 652 000\$ À
CES FINS), 063-03 (CONCERNANT LE
RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE, SECTEUR
« BROWNSBURG » ET DU PARC DES VÉTÉRANS,
DÉCRÉTANT À CETTE FIN UNE DÉPENSE DE 175 000\$ À
MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ ET L'APPROPRIATION
D'UNE SUBVENTION DE 100 000\$ DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET UN EMPRUNT DU MÊME
MONTANT EN ATTENDANT LE VERSEMENT DE CETTE
SUBVENTION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU VOLET
URBAIN DU PROGRAMME DE RENOUVEAU URBAIN ET
VILLAGEOIS) ET 133-2007 (POUR LA RÉALISATION DE
TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU
SECTEUR « SAINT-PHILIPPE »), POUR UN MONTANT DE
1 392 200\$**

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham entend émettre une série de billets, soit un billet par échéance, en vertu des règlements d'emprunt numéros 236-95 (*autorisant des travaux de construction d'égouts, d'aqueduc et de réfection de chaussée sur une partie de la rue St-Georges (entre Principale et St-Laurent) et décrétant un emprunt de 268 640\$ à ces fins*), 217-93 (*pourvoyant à l'exécution de travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de bordures sur les rues Rosedale, Woodbine, Park, Hall Drive, de l'Église, St-Louis, Ste-Marie, du Couvent, Elmwood, Ouellette, Oak, St-Laurent, Bank, Mountain des Érables, Hôtel-de-Ville ainsi que le pavage des stationnements de l'Hôtel de Ville et de l'aréna et décrétant un emprunt de 652 000\$ à ces fins*), 063-03 (*concernant le réaménagement de la rue Principale, secteur « Brownsburg » et du Parc des Vétérans, décrétant à cette fin une dépense de 175 000\$ à même le surplus accumulé et l'appropriation d'une subvention de 100 000\$ du ministère des Affaires municipales et un emprunt du même montant en attendant le versement de cette subvention accordée dans le cadre du volet urbain du programme de renouveau urbain et villageois*) et 133-2007 (*pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable du secteur « Saint-Philippe »*), pour un montant de 1 392 200\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission de billets au montant total de 1 392 000\$, en date du 3 août 2009 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, les résultats de l'ouverture des soumissions pour le financement des règlements d'emprunt numéros 236-95, 217-93, 063-03 et 133-2007, au montant total de 1 392 200\$, sont les suivants à savoir :

« FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. »

<i>Échéance</i>	<i>Montants</i>	<i>Taux</i>
11 août 2010	107 700\$	2,00000%
11 août 2011	112 300\$	2,15000%
11 août 2012	116 400\$	3,00000%
11 août 2013	121 500\$	3,50000%
11 août 2014	934 300\$	3,85000%
Total :	1 392 200\$	

Prix : 98,45500
Échéance moyenne : 4 ans et 2 mois
Coût réel : 4,07025%

« CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL »

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

<i>Échéance</i>	<i>Montants</i>	<i>Taux</i>
11 août 2010	107 700\$	3,90000%
11 août 2011	112 300\$	3,90000%
11 août 2012	116 400\$	3,90000%
11 août 2013	121 500\$	3,90000%
11 août 2014	934 300\$	3,90000%
Total :	1 392 200\$	

Prix : 100,00000
Échéance moyenne : 4 ans et 2 mois
Coût réel : 3,90000%

« BANQUE ROYALE DU CANADA »

<i>Échéance</i>	<i>Montants</i>	<i>Taux</i>
11 août 2010	107 700\$	4,25000%
11 août 2011	112 300\$	4,25000%
11 août 2012	116 400\$	4,25000%
11 août 2013	121 500\$	4,25000%
11 août 2014	934 300\$	4,25000%
Total :	1 392 200\$	

Prix : 100,00000
Échéance moyenne : 4 ans et 2 mois
Coût réel : 4,25000%

...

CONSIDÉRANT QUE l'offre ci-haut provenant de la « Caisse Desjardins d'Argenteuil » s'est avérée la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

accepte l'offre qui lui est faite de « *Caisse Desjardins d'Argenteuil* », pour son emprunt de 1 392 200\$, par billets, en vertu des règlements d'emprunt numéros 236-95, 217-93, 063-03 et 133-2007, au prix de 100,0000, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<i>Échéance</i>	<i>Montants</i>	<i>Taux</i>
11 août 2010	107 700\$	3,90000%
11 août 2011	112 300\$	3,90000%
11 août 2012	116 400\$	3,90000%
11 août 2013	121 500\$	3,90000%
11 août 2014	934 300\$	3,90000%
<i>Total :</i>	1 392 200\$	

Prix : 100,00000
Échéance moyenne : 4 ans 2 mois
Coût réel : 3,90000%

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Lise Bourgault, Mairesse, et monsieur Jean Vachon, trésorier, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment les billets couverts par la présente émission, soit un billet par échéance.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-08-261

AUTORISATION DE L'EMPRUNT DE 1 392 200\$, PAR BILLETS, EN VERTU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 236-95 (AUTORISANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE ST-GEORGES (ENTRE PRINCIPALE ET ST-LAURENT) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 268 640\$ À CES FINS), 217-93 (POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE, DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES SUR LES RUES ROSEDALE, WOODBINE, PARK, HALL DRIVE, DE L'ÉGLISE, ST-LOUIS, STE-MARIE, DU COUVENT, ELMWOOD, OUELLETTE, OAK, ST-LAURENT, BANK, MOUNTAIN DES ÉRABLES, HÔTEL-DE-VILLE AINSI QUE LE PAVAGE DES STATIONNEMENTS DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE L'ARÉNA ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 652 000\$ À CES FINS), 063-03 (CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE, SECTEUR « BROWNSBURG » ET DU PARC DES VÉTÉRANS, DÉCRÉTANT À CETTE FIN UNE DÉPENSE DE 175 000\$ À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ ET L'APPROPRIATION D'UNE SUBVENTION DE 100 000\$ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT EN ATTENDANT LE VERSEMENT DE CETTE SUBVENTION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU VOLET URBAIN DU PROGRAMME DE RENOUVEAU URBAIN ET VILLAGEOIS) ET 133-2007 (POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR « SAINT-PHILIPPE ») – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite emprunter par billet un montant total de 1 392 200\$:

- Règlement d'emprunt numéro 236-95 *autorisant des travaux de construction d'égouts, d'aqueduc et de réfection de chaussée sur une partie de la rue St-Georges (entre Principale et St-Laurent) et décrétant un emprunt de 268 640\$ à ces fins ;*
- Règlement d'emprunt numéro 217-93 *pourvoyant à l'exécution de travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de bordures sur les rues Rosedale, Woodbine, Park, Hall Drive, de l'Église, St-Louis, Ste-Marie, du Couvent, Elmwood, Ouellette, Oak, St-Laurent, Bank, Mountain des Érables, Hôtel-de-Ville ainsi que le pavage des stationnements de l'Hôtel de Ville et de l'aréna et décrétant un emprunt de 652 000\$ à ces fins ;*

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Règlement d'emprunt numéro 063-03 *concernant le réaménagement de la rue Principale, secteur « Brownsburg » et du Parc des Vétérans, décrétant à cette fin une dépense de 175 000\$ à même le surplus accumulé et l'appropriation d'une subvention de 100 000\$ du ministère des Affaires municipales et un emprunt du même montant en attendant le versement de cette subvention accordée dans le cadre du volet urbain du programme de renouveau urbain et villageois ; et*
- Règlement d'emprunt numéro 133-2007 *(pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable du secteur « Saint-Philippe »).*

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet, au montant de 1 392 200\$, prévu aux règlements d'emprunt numéros 236-95, 217-93, 063-03 et 133-2007 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que par le trésorier, monsieur Jean Vachon.

QUE les billets soient datés du 11 août 2009.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2010 :	107 700\$
2011 :	112 300\$
2012 :	116 400\$
2013 :	121 500\$
2014 :	126 400\$
2014 :	807 900\$ (à renouveler)

QUE, pour réaliser cet emprunt, la Ville de Brownsburg-Chatham émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 août 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 236-95 et 133-2007, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-08-262

**RÉFÉRENCE : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO
133-2007 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR
« SAINT-PHILIPPE » - MODIFICATION DE L'ARTICLE
D'AFFECTATION DE CONTRIBUTIONS OU DE
SUBVENTIONS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la modification de l'article 7 du règlement numéro 133-2007 pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable du secteur « Saint-Philippe » ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification peut être effectuée par l'adoption d'une résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE l'article 7 du règlement numéro 133-2007 pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable du secteur « Saint-Philippe » est remplacé par le suivant, à savoir :

ARTICLE 7 : Le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Adoptée à l'unanimité

09-08-263

**MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES
ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE
2009 – CAUSE : ÉLECTIONS MUNICIPALES DE
NOVEMBRE 2009 - AVIS PUBLIC – RÉFÉRENCE :
RÉSOLUTION NUMÉRO 08-12-437**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 08-12-437, le Conseil municipal adoptait un calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE d'importantes modifications ont été apportées aux règles régissant les prochaines élections municipales, notamment au niveau de la période de mise en candidature ainsi qu'au niveau de la tenue de la séance du Conseil municipal ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'afin de respecter la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit que les conseils municipaux ne peuvent siéger après la fin des mises en candidature, sauf en cas de force majeure, et pour se conformer à la *Loi sur les cités et villes* (tenue d'une séance à tous les mois), le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham devra donc siéger le 1^{er} ou le 2 octobre prochain, avant 16h30 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi* permet de modifier le calendrier des séances en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham tiendra sa séance ordinaire du mois d'octobre 2009, le 1^{er} octobre, à 19h30.

QU'un avis public du présent changement soit publié par la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

09-08-264

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 1^{ER} NOVEMBRE 2009 – TARIF DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT le travail considérable à accomplir ainsi que la responsabilité qui incombe au personnel électoral lors de la tenue de ce genre d'événements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham établisse le tarif de rémunération payable lors des élections et référendums municipaux comme suit, à savoir :

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

<p><i>Président d'élection :</i></p> <p style="text-align: center;">2000\$</p> <p style="text-align: center;">460\$</p> <p style="text-align: center;">405\$</p>	<p>+ 0,36\$ par électeur inscrit sur la liste</p> <p>Pour les fonctions qu'il exerce le jour du scrutin</p> <p>Pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation</p>
<p><i>Secrétaire d'élection :</i></p>	<p>Rémunération égale aux trois quarts (3/4) de celle du président d'élection</p>
<p><i>Adjoint au Président d'élection :</i></p>	<p>Rémunération égale à la moitié (1/2) de celle du Président d'élection</p>
<p><i>Trésorier :</i></p> <p style="text-align: center;">125\$</p>	<p>Par rapport complété</p>
<p><i>Table de vérification :</i></p> <p style="text-align: center;">25\$</p> <p style="text-align: center;">140\$</p> <p style="text-align: center;">105\$</p>	<p>Pour la journée de formation</p> <p>Président de la table</p> <p>Pour les deux (2) membres</p>
<p><i>Responsable de salle :</i></p> <p style="text-align: center;">25\$</p> <p style="text-align: center;">105\$</p> <p style="text-align: center;">30\$</p>	<p>Pour la journée de formation</p> <p>Pour la journée du scrutin</p> <p>Pour le retour des urnes</p>
<p><i>Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :</i></p> <p style="text-align: center;">25\$</p> <p style="text-align: center;">95\$</p>	<p>Pour la journée de formation</p> <p>Pour la journée du scrutin et celle du vote par anticipation</p>
<p><i>Scrutateur en chef :</i></p> <p style="text-align: center;">25\$</p> <p style="text-align: center;">280\$</p>	<p>Pour la journée de formation</p> <p>Pour la journée du scrutin et celle du vote par anticipation</p>
<p><i>Scrutateur :</i></p> <p style="text-align: center;">25\$</p> <p style="text-align: center;">225\$</p>	<p>Pour la journée de formation</p> <p>Pour la journée du scrutin et celle du vote par anticipation</p>
<p><i>Secrétaire :</i></p> <p style="text-align: center;">25\$</p> <p style="text-align: center;">145\$</p>	<p>Pour la journée de formation</p> <p>Pour la journée du scrutin et celle du vote par anticipation</p>

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

<p>Membre de la commission de révision de la liste électorale :</p> <p style="text-align: right;">25\$ 35\$ 15\$</p>	<p>Pour la journée de formation Pour la période de révision De l'heure</p>
<p>Agent réviseur :</p> <p style="text-align: right;">25\$ 10\$</p>	<p>Pour la journée de formation De l'heure</p>
<p>Séance de formations :</p> <p style="text-align: right;">25\$</p>	
<p>Scrutateur lors d'un nouveau dépouillement sommaire :</p> <p style="text-align: right;">100\$</p>	
<p>Secrétaire lors d'un nouveau dépouillement sommaire :</p> <p style="text-align: right;">75\$</p>	
<p>Responsable du vote par correspondance :</p> <p style="text-align: right;">25\$ 150\$</p>	<p>Pour la journée de formation Pour la journée du scrutin</p>
<p>Scrutateur (vote par correspondance) :</p> <p style="text-align: right;">25\$ 250\$</p>	<p>Pour la journée de formation Pour la journée du scrutin</p>
<p>Secrétaire (vote par correspondance) :</p> <p style="text-align: right;">25\$ 125\$</p>	<p>Pour la journée de formation Pour la journée du scrutin</p>
<p>Remplaçant :</p> <p style="text-align: right;">25\$ 125\$</p>	<p>Pour la journée de formation Pour la journée du scrutin</p>

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-08-265

**CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT AVEC LES
« HABITATIONS POPULAIRES DU QUÉBEC » -
AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du projet de contrat de développement à être signé avec les « *Habitations populaires du Québec* » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général de la Ville, monsieur Jean Vachon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les termes du projet de contrat de développement à être signé avec les « *Habitations populaires du Québec* ».

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^c Marie-Josée Larocque, de signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment un contrat avec les « *Habitations populaires du Québec* ».

Adoptée à l'unanimité

09-08-266

**DOSSIER « BELVÉDÈRE ET ROUTE VERTE
D'ARGENTEUIL » - AUTORISATION DE SIGNATURES
D'UN ACTE NOTARIÉ DÉCRÉTANT UN DROIT DE
SUPERFICIE À L'ENDROIT DE LA MRC D'ARGENTEUIL
RELATIVEMENT AUX ÉQUIPEMENTS ÉDIFIÉS PAR LA
MRC SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ANDRÉ-
D'ARGENTEUIL ET DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM, NOTAMMENT LA PASSERELLE DES JARDINS
D'ARGENTEUIL, LE BELVÉDÈRE DE LA CENTRALE DE
CARILLON ET LES PISTES CYCLABLES EN SITE
PROPRE, ETC. – RÉFÉRENCE : RÉSOLUTION NUMÉRO
09-07-246**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 09-07-246, le Conseil municipal souhaitait établir la propriété du Belvédère de la Centrale de Carillon ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal acceptaient les termes du projet d'entente soumis concernant la propriété et l'entretien du « *Belvédère de la Centrale de Carillon* ».

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder plutôt par droit de

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

superficie et de régler tout le dossier de la Route Verte d'Argenteuil, incluant la Passerelle Desjardins d'Argenteuil, le Belvédère de la Centrale de Carillon et les pistes cyclables en site propre, etc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de céder la propriété du *Belvédère de la Centrale de Carillon*, situé au camping municipal, à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil, par droit de superficie.

QUE tous les frais reliés à cette cession seront assumés par la MRC d'Argenteuil.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

09-08-267

CONFECTION D'UN CALENDRIER DANS LE CADRE DU 10^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FUSION DU VILLAGE DE BROWNSBURG ET DU CANTON DE CHATHAM – MANDAT AU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009 – APPROBATION DES RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES INTER FONCTIONS

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du 10^{ième} anniversaire de la fusion du Village de Brownsburg et du Canton de Chatham, il y aurait lieu de souligner cet événement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des communications, madame Évelyne Bergeron, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service des communications de confectionner un calendrier soulignant le 10^{ième} anniversaire de fusion de la Ville et autorise les réaffectations budgétaires nécessaires en ce sens à même l'exercice financier 2009, soit une somme maximale de 10 000\$.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-08-268

FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 302-000-0369

CONSIDÉRANT QUE, lors de son embauche à titre de directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc Desforges, avait à compléter, conformément à la *Politique relative aux conditions de travail du personnel cadre*, une période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, à l'effet que le travail de monsieur Marc Desforges, à titre de directeur du Service de sécurité incendie, est très satisfaisant et justifie qu'il demeure à l'emploi de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme monsieur Marc Desforges dans son poste de directeur au Service de sécurité incendie et lui accorde tous les bénéfices et avantages prévus dans la *Politique relative aux conditions de travail du personnel cadre*; le tout selon les modalités convenues lors de son embauche.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate, le cas échéant, madame la Mairesse, Lise Bourgault, et M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

09-08-269

**ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR ÉRIC JOLY,
À TITRE DE PRÉPOSÉ AU SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au remplacement du départ de l'employé numéro 302-000-0316, et ce, afin d'assurer le bon fonctionnement du Service des loisirs de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché à l'interne conformément aux dispositions de la convention collective présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations du directeur du Service des loisirs, monsieur Robert Brunet, ainsi que de ses recommandations ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu d'entériner l'embauche de monsieur Éric Joly, à titre de préposé au Service des loisirs de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine l'embauche de monsieur Éric Joly, à titre de préposé au Service des loisirs, à un taux horaire de 15,82\$, et ce, conformément à la convention collective présentement en vigueur avec les précisions suivantes, à savoir :

Période de probation de six (6) mois à compter de la présente ; et

Sera assujettie aux conditions établies à la convention collective présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT DESFORGES QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO ___-2009 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR FONDS DE RÉNOVATION DE FAÇADES ET D'ENSEIGNES COMMERCIALES

Adoption du règlement numéro 058-05-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de centre de tri de matériaux secs et d'y édicter des dispositions réglementaires.

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

09-08-270

AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE PROMOTEUR INTERVENU AVEC LE PROPRIÉTAIRE DES LOTS NUMÉROS 820-41 À 820-45 AU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM RELATIVEMENT AU PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE DES ÉCUREUILS – AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots numéros 820-41 à 820-45 du cadastre officiel du Canton de Chatham a déposé une demande à l'effet de prolonger les services municipaux sur la rue des Écureuils ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature du projet d'entente à cet effet et d'effectuer les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la signature de l'entente promoteur soumis avec le propriétaire des lots numéros 820-41 à 820-45 du cadastre officiel du Canton de Chatham, concernant le prolongement des services municipaux sur la rue des Écureuils.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

09-08-271 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2009-007 – LOT VACANT NUMÉRO 820-41 AU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM – RUE DES ÉCUREUILS**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) donnée lors de sa séance tenue le 15 juin 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2009-007, présentée par monsieur Claude Richer et madame Magalie Gagné, concerne le lot vacant numéro 820-41 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser :

- Un garage détaché (ayant une superficie conforme) en surplus d'un garage attenant à la résidence alors que la réglementation prescrit un garage attenant ou un garage détaché ;
- Que le garage détaché est une hauteur totale de 6,70 mètres au lieu de 5,50 mètres ; et
- Un abri à bois d'une superficie de 20,81 mètres carrés au lieu de 18,60 mètres carrés, tel que prescrit par la réglementation.

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande du

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

document suivant:

- Plan cadastral pour le lot numéro 820-41 du cadastre officiel du canton de Chatham, préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous sa minute 1352, dossier 9889, en date du 24 février 2009 ;
- Détail du plan de maison des Dessins Drummond, numéro W3828 présentant la maison projetée pour le lot vacant visé ; et
- Plan du garage détaché projeté dessiné par le requérant.

CONSIDÉRANT QUE la superficie du garage détaché proposé respectera la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la requête est déposée afin d'obtenir de l'espace de rangement supplémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'abri à bois sera attenant au garage détaché ;

CONSIDÉRANT QUE la localisation de l'abri à bois, qui sera en arrière du garage, dans le prolongement des murs latéraux vient en dicter l'emplacement et la superficie ;

CONSIDÉRANT QUE le gabarit et les pentes de toit s'harmoniseront avec le bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2009-007, présentée par monsieur Claude Richer et madame Magalie Gagné, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au lot vacant numéro 820-41 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la rue des Écureuils, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- un garage détaché (ayant une superficie conforme) en surplus d'un garage attenant à la résidence alors que la réglementation prescrit un garage attenant ou un garage détaché ;
- Que le garage détaché est une hauteur totale de 6,70 mètres au lieu de 5,50 mètres ; et
- Un abri à bois d'une superficie de 20,81 mètres carrés au lieu de 18,60 mètres carrés, tel que prescrit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde la demande de dérogation mineure numéro 2009-007,

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

présentée par présentée par monsieur Claude Richer et madame Magalie Gagné, pour le lot vacant 820-41 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la rue des Écureuils, à Brownsburg-Chatham dans le but d'autoriser :

- un garage détaché (ayant une superficie conforme) en surplus d'un garage attenant à la résidence alors que la réglementation prescrit un garage attenant ou un garage détaché ;
- Que le garage détaché est une hauteur totale de 6,70 mètres au lieu de 5,50 mètres ; et
- Un abri à bois d'une superficie de 20,81 mètres carrés au lieu de 18,60 mètres carrés, tel que prescrit.

Adoptée à l'unanimité

09-08-272

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2009-008 – LOT NUMÉRO 865-225 AU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM – RÉFÉRENCE : 6, RUE DU CAP

CONSIDÉRAN la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) donnée lors de sa séance tenue le 15 Juin 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 2009-008, présentée par monsieur Luc Fournier, concerne la propriété située au 6, rue du Cap ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser un garage attenant à la résidence, d'une superficie de 55,20 mètres carrés, en surplus d'un autre garage attenant existant au lieu d'avoir un garage ou un garage détaché, tel que prescrit à la réglementation ;

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande des documents suivants :

- Photographies de la résidence et du garage attenant existants ;
- Photographies du garage attenant construit en surplus ;
- Croquis du garage proposé dessiné par le requérant ; et
- Croquis d'implantation dessiné par le requérant ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence comporte un garage attenant existant ;

CONSIDÉRANT QU'un second garage attenant à la résidence est déjà construit ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle construction n'a pas fait l'objet d'un permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation stipule un garage attenant ou un garage détaché ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation pourrait être jugée majeure et non mineure et d'autre part que la demande de dérogation ne pourrait être octroyée compte tenu que les travaux de construction du garage détaché n'ont pas fait l'objet d'un certificat d'autorisation à cet effet selon l'article 145.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, que cette requête ne peut être acceptée en raison des motifs énumérés ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande va à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2009-008, présentée par monsieur Luc Fournier, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété située au 6, rue du Cap, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- un garage attenant à la résidence, d'une superficie de 55,20 mètres carrés, en surplus d'un autre garage attenant existant au lieu d'avoir un garage ou un garage détaché, tel que prescrit à la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse la demande de dérogation mineure numéro 2009-008, présentée par monsieur Luc Fournier, pour la propriété située au 6, rue du Cap, à Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

09-08-273

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2009-009 – LOT NUMÉRO 582-82 AU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM – RÉFÉRENCE : 11, RUE JANICK

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) donnée lors de sa séance tenue le 15 Juin 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 2009-009, présentée par monsieur Michel Ménard, concerne la propriété située au 11, rue Janick;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser un garage attenant à la résidence, d'une superficie de 68,00 mètres carrés au lieu de 60,00 mètres carrés, tel que prescrit pour un garage

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

attenant situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande des documents suivants :

- Plan d'implantation préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous sa minute 1418, dossier 2631, en date du 4 mai 2009 ; et
- Plan du garage projeté dessiné par le requérant ;

CONSIDÉRANT QUE cette requête vise l'implantation d'un garage attenant à l'emplacement de l'abri d'auto existant, et ce, dans le prolongement des murs avant et arrière de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie supplémentaire est souhaité afin d'obtenir plus d'espace de rangement ;

CONSIDÉRANT QUE la volumétrie du garage attenant s'harmonisera à celle de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE le garage attenant aura les mêmes matériaux de revêtement extérieur que la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2009-009, présentée par monsieur Michel Ménard, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété située au 11, rue Janick, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- un garage attenant à la résidence, d'une superficie de 68,00 mètres carrés au lieu de 60,00 mètres carrés, tel que prescrit pour un garage attenant situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde la demande de dérogation mineure numéro 2009-009, présentée par monsieur Michel Ménard, pour la propriété située au 11, rue du Janick, à Brownsburg-Chatham, visant à autoriser

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

un garage attenant à la résidence, d'une superficie de 68,00 mètres carrés au lieu de 60,00 mètres carrés, tel que prescrit pour un garage attenant situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Adoptée à l'unanimité

09-08-274

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2009-010 – LOT NUMÉRO 800-2 AU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM – RÉFÉRENCE : 292, ROUTE DU NORD

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) donnée lors de sa séance tenue le 15 Juin 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 2009-010, présentée par monsieur Yvan Lévesque, « *Enseignes Transworld* », pour et au nom de monsieur Réjean Pilon, pour le commerce situé au 292, route du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser une enseigne détachée d'une superficie de 4,66 mètres carrés et d'une hauteur de 6,00 mètres, au lieu d'une superficie maximale de 3,00 mètres carrés et d'une hauteur maximale de 3,00 mètres carrés. La réglementation prescrit une enseigne détachée et une enseigne attachée pour les zones « vt » (villégiature et touristique). Cette enseigne sera en surplus d'une enseigne détachée existante et de trois (3) enseignes existantes rattachées au bâtiment ;

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande des documents suivants :

- Esquisse de l'enseigne projetée préparée par « *Enseignes Transworld* » ;
- Plan du garage projeté dessiné par le requérant ; et
- Photographies montrant les enseignes existantes sur le site ;

CONSIDÉRANT QUE cette requête vise l'implantation d'une nouvelle enseigne sous la bannière « Subaru » ;

CONSIDÉRANT QUE cette requête est déposée en raison de changement de la bannière corporative de Subaru ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci sera implantée dans une zone commerciale ;

CONSIDÉRANT QUE la présentation de l'enseigne proposé est de facture contemporaine et sobre ;

CONSIDÉRANT QU'un relevé des enseignes existantes a été fait et que des conditions ont été émises relativement au nombre de celles-ci ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité propose une condition à la réalisation du projet, à savoir que la nouvelle enseigne détachée «Subaru» est permise à cette superficie et cette hauteur conditionnellement à ce qu'il y ait lieu de conserver qu'une enseigne rattachée au bâtiment et qu'une enseigne détachée, les autres enseignes devront être enlevées sur le site de la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2009-0010, présentée par monsieur Yvan Lévesque, « *Ensignes Transworld* », pour et au nom de monsieur Réjean Pilon, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au commerce située au 292, route du Nord, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- une enseigne détachée d'une superficie de 4,66 mètres carrés et d'une hauteur de 6,00 mètres au lieu d'une superficie maximale de 3,00 mètres carrés et d'une hauteur maximale de 3,00 mètres carrés. La réglementation prescrit une enseigne détachée et une enseigne attachée pour les zones « vt » (villégiature et touristique). Cette enseigne sera en surplus d'une enseigne détachée existante et de trois (3) enseignes existantes rattachées au bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure est conditionnelle au respect des conditions suivantes :

- la nouvelle enseigne détachée «Subaru» est permise à cette superficie et cette hauteur conditionnellement à ce qu'il y ait lieu de conserver qu'un enseigne rattachée au bâtiment et qu'une enseigne détachée, les autres enseignes devront être enlevées sur le site de la propriété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde la demande de dérogation mineure numéro 2009-010, présentée par monsieur Yvan Lévesque pour et au nom de monsieur Réjean Pilon pour le commerce situé au 292, route du Nord, à Brownsburg-Chatham, visant une enseigne détachée d'une superficie de 4,66 mètres carrés et d'une hauteur de 6,00 mètres au lieu d'une superficie maximale de 3,00 mètres carrés et d'une hauteur maximale de 3,00 mètres carrés. La réglementation prescrit une enseigne détachée et une enseigne attachée pour les zones « vt » (villégiature et touristique). Cette enseigne sera en

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

surplus d'une enseigne détachée existante et de trois (3) enseignes existantes rattachées au bâtiment.

QUE cette dérogation mineure est conditionnelle au respect des conditions suivantes :

- la nouvelle enseigne détachée «Subaru» est permise à cette superficie et cette hauteur conditionnellement à ce qu'il y ait lieu de conserver qu'un enseigne rattachée au bâtiment et qu'une enseigne détachée, les autres enseignes devront être enlevées sur le site de la propriété.

Adoptée à l'unanimité

Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision des lots numéros 582-98 à 582-100, 582-105 à 582-158 et 582-101 à 582-104 du cadastre officiel du canton de Chatham

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

09-08-275

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DES LOTS NUMÉROS 798-70 ET 799-49 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM (RUE DE LA CORTLAND)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Youssef Farrie a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision des lots numéros 798-70 et 799-49 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 9179, minute 13 495, en date du 15 juin 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots qui forment un seul terrain résidentiel et qui est destinés à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue Cortland ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, en date du 3 août 2009 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation foncière, la contribution de 10% représentant un montant de 1 050,00\$.

Adoptée à l'unanimité

09-08-276

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DES LOTS 849-43 À 849-48 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM (CHEMIN DE LA CARRIÈRE ET CHEMIN KEITH-LOW)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Costa Terzides a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision des lots numéros 849-43 à 849-48 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 9870, minute 1498, en date du 15 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de six (6) lots qui sont destinés à la construction de résidences unifamiliales situées sur la rue Keith-Low et sur le chemin de la Carrière ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, en date du 3 août 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

foncière, la contribution de 10% représentant un montant de 4 159,00\$.

Adoptée à l'unanimité

09-08-277

ENTÉRINER LE MANDAT DONNÉ À UN PROCUREUR / USAGE NON-CONFORME POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR UNE PARTIE DU LOT 474 AU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM

CONSIDÉRANT les inspections effectuées sur la propriété située sur une partie du lot numéro 474 au cadastre officiel du canton de Chatham (correspondant au matricule numéro 2754-52-9020) ;

CONSIDÉRANT QUE des activités et usages ont été pratiqués en non conformité sur ladite propriété en contravention au règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville exige que les activités et usages non conformes cessent et que tous activités et usages qui se tiendront sur la propriété se fassent en respect de la réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer une requête afin que cesse l'usage non conforme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE toutes démarches requises se poursuivent afin que la réglementation soit respectée et dans le but de régulariser la situation de non-conformité.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate la firme « *Prévost Fortin D'Aoust, avocats* » pour représenter la Ville et faire les procédures requises en ce sens dans ce dossier.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer les honoraires professionnels reliés audit dossier, après s'être assuré, auprès du fonctionnaire concerné, que le travail a été effectué conformément au mandat donné.

Adoptée à l'unanimité

Ajournement, par la Mairesse, madame Lise Bourgault, de la séance à 20h30 causé par un débordement dans la salle de délibérations.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Reprise de la séance à 20h40.

**09-08-278 MANDAT À UN PROCUREUR / USAGE NON-CONFORME
AU 105, RUE LANTHIER**

CONSIDÉRANT les inspections effectuées sur la propriété située au 105, rue Lanthier ;

CONSIDÉRANT QUE des activités et usages ont été pratiqués en non conformité sur ladite propriété en contravention au règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville exige que les activités et usages non conformes cessent et que tous activités et usages qui se tiendront sur la propriété se fassent en respect de la réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer une requête afin que cesse l'usage non conforme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE toutes démarches requises se poursuivent afin que la réglementation soit respectée et dans le but de régulariser la situation de non-conformité.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate la firme « *Prévost Fortin D'Aoust, avocats* » pour représenter la Ville et faire les procédures requises en ce sens dans ce dossier.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer les honoraires professionnels reliés audit dossier, après s'être assuré, auprès du fonctionnaire concerné, que le travail a été effectué conformément au mandat donné.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

09-08-279

**DOSSIER « RÉNOVATION CADASTRALE » -
DÉCLARATION DE PROPRIÉTÉ DE LOTS DE RUES –
PARTIES DES LOTS 760 ET 762, 822, 821, 820 (CHEMIN DE
LA CARRIÈRE), PARTIES DES LOTS 754, 758, 753 À 756,
816-1, 816-2, 816-3 (RUE PRINCIPALE), PARTIES DES
LOTS 798, 754, 754-23, 754-24, 754-27 ET 758, PARTIE DU
LOT 815-19 (RUE NORTHCLIFF), PARTIES DES LOTS 758
ET 758-51 (RUES SAINT-GEORGES ET SAINT-LAURENT),
PARTIES DES LOTS 815 ET 754-1 (RUES ELMWOOD ET
MCMASTER), PARTIES DES LOTS 754, 756, 815, 815-154,
815-155, 816-2 E 816-3 (RUE BANK), PARTIES DES LOTS
931 ET 932 (RUE DU RELAIS), PARTIES DES LOTS 929-1
(CHEMIN DU RUISSEAU) ET PARTIE DU LOT 867
(CHEMIN SINCLAIR), PARTIES DES LOTS 928 ET 929
(RUE DU LAC CARILLON), PARTIE DU LOT 865 (RUE DU
CAP), PARTIES DU LOT 864 (CHEMIN SINCLAIR),
PARTIES DES LOTS 814-76 À 814-85 (RUE MOUNTAIN ET
RUE PARK), PARTIE DU LOT 814 (RUE WOODBINE), LOT
814-21 ET PARTIES DES LOTS 814-39 À 814-41 (RUE
PARK), LOT 818-3 ET PARTIES DU LOT 818 (RUE LYNDA-
MORIN), PARTIE DU LOT 754 (RUE SAINT-JAMES),
PARTIE DU LOT 754-48 (RUE TERRASSE HILL), PARTIE
DU LOT 819 (RUE D'ANJOU), PARTIE DU LOT 758-29
(RUE OUELLETTE), PARTIES DU LOT 818 (RUE SAINTE-
MARIE ET RUE SAINTE-CÉCILE), PARTIE DU LOT 818
(RUE DE L'ÉGLISE), PARTIES DES LOTS 818 À 820 (RUE
SAINT-ANTOINE, CHEMIN DU CHLORINATEUR, RUE
SAINT-PAUL, RUE ÉLIZABETH) AINSI QU'UNE PARTIE
DU LOT 819 (RUE DU COUVENT) AU CADASTRE
OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM - MANDAT AU
SERVICE DE LA GREFFE – APPROBATION DE LA
DESCRIPTION DES RUES POUR LESQUELLES LA VILLE
ENTEND SE PRÉVALOIR DES DISPOSITIONS DE
L'ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES
MUNICIPALES - ACCEPTATION ET MANDAT DE
SIGNATURES LE CAS ÉCHÉANT**

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la réforme cadastrale, il y a lieu de corriger les titres de propriété de certaines emprises de rues ;

CONSIDÉRANT QUE les rues visées sont entretenues par la Ville et qu'aucune taxe n'a été prélevée sur ces terrains depuis au moins dix (10) ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la description technique des rues suivantes :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Rue	Lot(s)	Cadastre
de la Carrière, chemin	Partie de lot 760 Partie de lot 762	Canton de Chatham
de la Carrière, chemin	Partie du lot 822	Canton de Chatham
de la Carrière, chemin	Partie du lot 821	Canton de Chatham
de la Carrière, chemin	Partie du lot 820	Canton de Chatham
Principale, rue	Partie du lot 754	Canton de Chatham
Principale, rue	Partie du lot 758	Canton de Chatham
Principale, rue	Partie du lot 753 Partie du lot 814	Canton de Chatham
Principale, rue	Partie du lot 753 Partie du lot 754 Partie du lot 755 Partie du lot 756 Partie du lot 816-1 Partie du lot 816-2 Partie du lot 816-3	Canton de Chatham
	Partie du lot 798	Canton de Chatham
	Partie du lot 754 Partie du lot 754 Lot 754-23 Partie du lot 754-24 Partie du lot 754-27 Partie du lot 758	Canton de Chatham
Northcliff, rue	Partie du lot 815-19	Canton de Chatham
Saint-Laurent, rue	Partie du lot 758-51 Partie du lot 758	Canton de Chatham

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Saint-Georges, rue	Partie du lot 758	Canton de Chatham
McMaster, rue	Partie du lot 754-1 Partie du lot 815	Canton de Chatham
Elmwood, rue	Partie du lot 815	Canton de Chatham
Bank, rue	Partie du lot 754 Partie du lot 754	Canton de Chatham
de l'Hôtel-de-Ville, rue	Partie du lot 754	Canton de Chatham
	Partie du lot 756	Canton de Chatham
	Partie du lot 815- 154	Canton de Chatham
	Partie du lot 815- 155	Canton de Chatham
	Partie du lot 815	Canton de Chatham
	Partie du lot 816-2	Canton de Chatham
	Partie du lot 816-3	Canton de Chatham
du Relais, rue	Partie du lot 931 Partie du lot 932	Canton de Chatham
du Ruisseau, chemin	Partie du lot 929-1 Partie du lot 929-1	Canton de Chatham
Sinclair, chemin	Partie du lot 867	Canton de Chatham
du Lac Carillon, rue	Partie du lot 928 Partie du lot 929	Canton de Chatham
du Cap, rue	Partie du lot 865	Canton de Chatham
Sinclair, chemin	Partie du lot 864 Partie du lot 864	Canton de Chatham

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Mountain et Park, rues	Partie du lot 814-76	Canton de Chatham
Park, rue	Partie du lot 814-77	Canton de Chatham
	Partie du lot 814-78	Canton de Chatham
	Partie du lot 814-79	Canton de Chatham
	Partie du lot 814-80	Canton de Chatham
	Partie du lot 814-81	Canton de Chatham
	Partie du lot 814-82	Canton de Chatham
	Partie du lot 814-83	Canton de Chatham
	Partie du lot 814-84	Canton de Chatham
	Partie du lot 814-85	Canton de Chatham
Woodbine, rue	Partie du lot 814	Canton de Chatham
Park, rue	Partie du lot 814-21 Partie du lot 814-39 Partie du lot 814-40	Canton de Chatham
	Partie du lot 814-41	Canton de Chatham
Lynda-Morin, rue	Partie du lot 818-3	Canton de Chatham
	Parte du lot 818	Canton de Chatham
Saint-James, rue	Partie du lot 754	Canton de Chatham
Terrasse Hill, rue	Partie du lot 754-48	Canton de Chatham
D'Anjou, rue	Partie du lot 819	Canton de Chatham

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Ouellette, rue	Partie du lot 758-29	Canton de Chatham
Sainte-Marie, rue	Partie du lot 818	Canton de Chatham
Sainte-Cécile, rue	Partie du lot 818	Canton de Chatham
de l'Église, rue	Partie du lot 818	Canton de Chatham
Saint-Antoine, rue	Partie du lot 818 Partie du lot 819	Canton de Chatham
du Chlorinateur, chemin	Partie du lot 819	Canton de Chatham
Saint-Paul, rue	Partie du lot 819	Canton de Chatham
Élizabeth, rue	Partie du lot 819 Partie du lot 820	Canton de Chatham
du Couvent, rue	Partie du lot 819	Canton de Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, à faire toutes les procédures requises, notamment donner des avis publics à cet effet, et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise finalement le trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer les frais et les honoraires professionnels reliés audit dossier.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-08-280

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE
AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PRÉCISER
L'USAGE AUTRE QUE L'AGRICULTURE QUI EST DÉJÀ
AUTORISÉ ET AINSI PERMETTRE L'USAGE DE
« RÉPARATION ET VENTE DE MACHINERIE LOURDE »
SUR LE LOT 558-1 ET UNE PARTIE DU LOT 588 DU
CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM
(SITUÉ SUR LA MONTÉE LA BRANCHE)**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le propriétaire afin de colliger, auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), l'utilisation autre que l'agriculture faite de la propriété et ainsi permettre l'usage de « réparation et vente de machinerie lourde » en remplacement de « réparation de machinerie lourde » sur le lot 588-1 et sur une partie du lot 588 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la montée La Branche ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage souhaité est déjà exercé depuis que la déclaration de permis de construction a été faite à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), le 29 juillet 1993, tel que les demandes étaient transmises à ce moment ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation d'urbanisme en vigueur en 1993 autorisait l'usage « réparation et vente de machinerie lourde » sous la classe « Commerce 2 (spécial) » dans la zone agricole « A-150 » ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une précision sur l'usage exercé sur la propriété auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire à nouveau une demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), étant donné que l'usage sera exercé à l'intérieur de la zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE bien que cette demande soit l'objet d'une résolution d'appui par le Conseil municipal, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de préciser l'usage autre que l'agriculture qui est déjà autorisé et ainsi permettre l'usage de « réparation et vente de machineries lourdes » sur le lot 588-1 et sur une partie du lot 588 du cadastre officiel du canton de Chatham.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

09-08-281

RÉSOLUTION D'INTENTION CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS DANS LE SECTEUR SAINT-PHILIPPE POUR LES ÉLÈVES MARCHEURS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 09-05-161, le Conseil municipal autorisait l'ajout d'un panneau de signalisation arrêt et autorisait les démarches en vue d'effectuer des études plus approfondies relativement à la demande visant l'aménagement de trottoirs dans le secteur Saint-Philippe ;

CONSIDÉRANT QUE des démarches préparatoires nécessitent que le *Ministère des transports du Québec* (MTQ) autorise la Ville à effectuer des travaux sur leurs routes ;

CONSIDÉRANT QU'avant de poursuivre certaines démarches, il est primordial pour le Service des travaux publics de connaître l'intention réelle du Conseil municipal face à ces dits travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, Chef de la division - Entretien et Approvisionnement, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate, si les travaux sont autorisés par le *ministère des Transports du Québec* (MTQ), le Service des travaux publics à poursuivre ses démarches auprès dudit ministère afin de débiter le projet dans les plus brefs délais.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-08-282 **TRAVAUX DE DRAINAGE EN FACE DU 17, MCINTOSH –
CESSION DE TERRAIN - AUTORISATION ET MANDAT DE
SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QU’il y a eu un problème d’égouttement des eaux face au 17, rue McIntosh et qu’il y a eu lieu de remédier à la situation dans les plus brefs délais ;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ville et le propriétaire en sont venus à une entente satisfaisante pour les deux (2) parties ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, Chef de la division - Entretien et Approvisionnement, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la cession d’une partie du lot numéro 976 au cadastre officiel du canton de Chatham d’une largeur de deux (2) mètres, au propriétaire du 17, rue McIntosh.

QUE tous les frais seront à la charge de la Ville de Brownsburg-Chatham, le trésorier, monsieur Jean Vachon, étant d’ailleurs autorisé à payer les honoraires professionnels requis par la présente résolution.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, le cas échéant, également la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

09-08-283 **RÉSULTAT DE L’APPEL D’OFFRES PUBLIC POUR
L’ACHAT DE SEL D’HIVER POUR LA SAISON 2009-2010 –
AUTORISATION D’ACHAT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de l’appel d’offres public pour la fourniture et le transport de sel d’hiver pour la saison 2009-2010, à savoir :

Sifto Canada Inc. :
103,83\$ / tonne métrique – incluant les taxes applicables et le transport.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Mines Seleine,

une division de la Société canadienne de Sel Ltée :

102,76\$ / tonne métrique – incluant les taxes applicables et le transport.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme, soit « *Mines Seleine* », pour la fourniture et le transport de sel d'hiver pour la saison 2009-2010, au montant de 102,76\$ / tonne métrique – incluant les taxes applicables et le transport.

Adoptée à l'unanimité

09-08-284

**DOSSIER D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU
SECTEUR SAINT-PHILIPPE À PARTIR DE L'USINE DE
FILTRATION DU SECTEUR BROWNSBURG –
SERVITUDES – AUTORISATION À PAYER LES
HONORAIRES PROFESSIONNELS DE M^E FRANCINE
NAULT, NOTAIRE À MÊME LE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des notes d'honoraires de M^e Francine Nault, notaire pour la signature de divers actes de servitudes dans le cadre des travaux effectués en vue d'alimenter en eau potable le secteur Saint-Philippe à partir de l'usine de filtration du secteur Brownsburg ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels de M^e Francine Nault, notaire, au montant de 7 005\$, plus les taxes applicables, pour la signature de divers actes de servitudes dans le cadre des travaux effectués en vue d'alimenter en eau potable le secteur Saint-Philippe à partir de l'usine de filtration du secteur Brownsburg.

QUE le montant de cette dépense est payé à même le règlement d'emprunt numéro 133-2007 pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable du secteur « Saint-Philippe ».

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-08-285 **AUTORISATION DE PROCÉDER À DES TRAVAUX
D'ASPHALTAGE SUR LA RUE LOUIS-SEIZE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire des travaux d'asphaltage sur la rue Louis-Seize ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du montage financier pour l'exécution desdits travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations du directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le Service des travaux publics pour exécuter des travaux d'asphaltage dans la rue Louis-Seize, au montant de 14 676,55\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

09-08-286 **RÉDUCTION DE VITESSE SUR LA MONTÉE HALL –
AUTORISATION ET INSTALLATION DE LA
SIGNALISATION NÉCESSAIRE**

CONSIDÉRANT la demande de plusieurs citoyens à l'effet de réduire la limite de vitesse sur la montée Hall, de 70 km/h à 50 km/h ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, Chef de la division - Entretien et Approvisionnement, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une limite de vitesse de 50 km/h sur la montée Hall et mandate le Service des travaux publics à installer tous les panneaux de signalisation nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-08-287 **RECONSTRUCTION D'UN MURET AU 340, RUE
MCMASTER – AUTORISATION DE PROCÉDER AUX
TRAVAUX**

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 340, rue McMaster à l'effet de faire réparer le muret de pierres suite aux dommages subis par l'installation des bennes à déchets dans le stationnement de l'Hôtel de Ville à une certaine époque ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le directeur du Service des travaux publics et le propriétaire du 340 rue McMaster relativement aux matériaux à être utilisés ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, Chef de la division - Entretien et Approvisionnement, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service des travaux publics à effectuer les travaux de réparation du muret de la propriété située au 340, rue McMaster et autorise également l'achat des matériaux nécessaires, pour une somme de 4 000\$, plus les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham profite de l'occasion pour remercier le propriétaire du 340, rue McMaster, de sa patience tout au long de la période où les contribuables pouvaient disposer de leurs rebuts dans des bennes à déchets dans le stationnement municipal de l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité

09-08-288 **AJUSTEMENT DE LA GRILLE SALARIALE POUR LES
ÉTUDIANTS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster le salaire des étudiants du Service des travaux publics pour la saison estivale 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, Chef de la division - Entretien et Approvisionnement, ainsi que de ses recommandations, incluant une bonification du taux horaire pour les étudiants qui sont embauchés année après année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu:

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'ajustement des salaires des étudiants du Service des travaux publics au taux horaires suivants, à savoir :

- 9,28\$ / heure à l'embauche
- 9,78\$ / heure la 2^e année
- 10,29\$ / heure la 3^e année et les suivantes

Les taux horaires sont indexés par 0,7% par rapport à 2008.

QUE l'ajustement de salaire des employés Maxime Poirier et Sébastien Ambeault soit rétroactif à la date d'embauche estivale 2009.

Adoptée à l'unanimité

09-08-289

MODIFICATION DE L'HORAIRE DU SITE DES MATÉRIAUX SECS SITUÉ AU 541, RUE DES ÉRABLES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs du site de matériaux secs sont très sollicités et que les jours où il n'y a pas de surveillant, cela cause de sérieux problèmes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de modifier l'horaire du site des matériaux secs situé au 541, rue des Érables ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, Chef de la division - Entretien et Approvisionnement, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'augmentation des heures travaillées par les surveillants du site de matériaux secs, passant de 31 à 45 heures aux deux semaines et ainsi assurer une présence sept jours sur sept.

Adoptée à l'unanimité

09-08-290

AUTORISATION À PAYER LE PAIEMENT PROGRESSIF #1 DE « NORDMEC CONSTRUCTION INC. » DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION DU SECTEUR « BROWNSBURG »

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la 1^{ière} demande de paiement progressif de « Nordmec Construction Inc. » relativement aux travaux de mise aux normes de l'usine de filtration du secteur »Brownsburg » ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » à l'effet de procéder audit paiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le 1^{er} paiement progressif à l'entrepreneur « *Nordmec Construction Inc.* », au montant de 39 622,98\$, plus les taxes applicables, pour les travaux effectués dans le cadre de la mise aux normes de l'usine de filtration du secteur « Brownsburg ».

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 147-2008 pour la mise aux normes de l'usine de filtration.

Adoptée à l'unanimité

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

09-08-291

AUTORISATION DE PROCÉDER AU PAIEMENT DES ACHATS D'ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR LE CAMION INCENDIE À MÊME LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 125-2007 POUR L'ACHAT D'UN PARC DE VÉHICULES

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'acquisition du nouvel autopompe-citerne, de nouveaux équipements ont dû être achetés afin d'agréments ce dernier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc Desforges, incluant les divers achats d'équipements, ainsi que de ses recommandations de paiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des divers équipements, au montant de 30 845,16\$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le coût de ces divers achats est payé à même le règlement d'emprunt numéro 125-2007 pour l'achat d'un parc de véhicules.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

09-08-292

AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ANNULATION DE CONSTATS D'INFRACTIONS ÉMIS DANS LES DOSSIERS NUMÉROS 0000974 ET 0000975 AINSI QUE DE PROCÉDER AU REMBOURSEMENT (905 ET 909, ROUTE DES OUTAOUAIS)

CONSIDÉRANT QUE des constats d'infractions ont été émis par le Service de sécurité publique de la Ville dans les dossiers ci-dessus mentionnés ;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité publique de la Ville a été aboli lors de la restructuration organisationnelle de cette dernière, en décembre 2008 et qu'il est maintenant difficile, pour la Ville, de poursuivre lesdits dossiers à la Cour municipale, notamment par l'absence des agents de sécurité pouvant aller témoigner à la Cour municipale en cas de contestation ;

CONSIDÉRANT QU'il est donc préférable de procéder à l'annulation des constats d'infractions numéros 0000974 et 0000975, lesquels réfèrent à des infractions commises au règlement 120-2006 concernant l'enlèvement des déchets, des matières recyclables, des matières compostables et des encombrants et décrétant une taxe pour leur enlèvement et leur disposition, lequel remplace le règlement numéro 025-2001 ainsi que la tarification des bacs roulants pour les déchets, les matières recyclables et les matières compostables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au greffier de la Cour municipale de prendre les mesures nécessaires afin d'annuler les constats d'infractions numéros 0000974 et 0000975 pour les raisons mentionnées ci-dessus.

QU'un remboursement sera effectué aux personnes concernées.

Adoptée à l'unanimité

09-08-293

DEMANDE DE COMMANDITE DES « PRODUCTIONS COUP D'CHOEUR » / HOMMAGE À DON JUAN

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des « *Productions Coup d'Choeur* » ;

CONSIDÉRANT QUE les « *Productions Coup d'Choeur* » est un rassemblement d'artistes de tous âges, de notre région et des environs qui, par leur énergie positive et leur enthousiasme sèment bonheur et joie autour d'eux ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE ce sont des passionnés du chant, de la danse et du théâtre qui présentent différents spectacles musicaux de qualité favorisant ainsi l'épanouissement artistique et permettant également aux spectateurs quelques moments de rêverie dans un décor enchanteur ;

CONSIDÉRANT QUE la fondatrice de cet organisme à but non lucratif légalement constitué, a été initié, en 2004, par madame Marie-Josée Lafortune, qui réside sur le territoire de la Ville et qui, dans un premier temps, a mis sur pied, en 1996, « La Chorale Coup d'Coeur » ;

CONSIDÉRANT également le nombre important de participants faisant partie de la troupe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une contribution financière aux « *Productions Coup d'Choeur* », au montant de 250\$, pour la présentation de la pièce « *Hommage à Don Juan* ».

Adopté à l'unanimité

09-08-294

INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DES MAIRES DE LA MRC D'ARGENTEUIL, LE 19 AOÛT 2009, AU CLUB DE GOLF LACHUTE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est invité à participer au Tournoi des Maires de la MRC d'Argenteuil, ancien tournoi du Comité Notre Aréna, le 19 août 2009, au Club de golf Lachute ;

CONSIDÉRANT QUE les profits réalisés cette année seront utilisés au soutien du sport amateur, à travers le territoire de la MRC d'Argenteuil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat de quatre (4) billets pour participer au Tournoi des Maires de la MRC d'Argenteuil, au profit du sport amateur sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, au montant de 175\$ par participant, toutes taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-08-295

AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE AVANCE DE FONDS, AU MONTANT DE 2 000\$, À LA SOCIÉTÉ CULTURELLE DU PAVILLON DES JARDINS – RÉFÉRENCE : SUBVENTION DU DÉPUTÉ DAVID WHISSELL

CONSIDÉRANT QUE la Société culturelle du Pavillon des Jardins recevra une subvention, au montant de 2 000\$, du député d'Argenteuil et ministre du Travail, monsieur David Whissell ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de pourra toutefois pas recevoir cette aide financière avant le mois de septembre prochain ;

CONSIDÉRANT la demande de la Société à la Ville à l'effet d'obtenir une avance de fonds de cette dernière, et ce, afin de terminer les travaux d'aménagement de l'Espace culturel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une avance de fonds, au montant de 2 000\$ à la Société culturelle du Pavillon des Jardins, et ce, afin que la Société puisse terminer ses travaux d'aménagement de l'Espace culture.

QUE la Société culturelle du Pavillon des Jardins remettra la somme de 2 000\$ à la Ville aussitôt la subvention reçue de monsieur David Whissell.

Adoptée à l'unanimité

VARIA (administration)

09-08-296

AUTORISATION DE PROCÉDER AU DÉDOMMAGEMENT POUR RÉCOLTE PERDUE DU PROPRIÉTAIRE DU LOT NUMÉRO 758-75 ET DES PARTIES DES LOTS NUMÉROS 754-59 ET 78 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR SAINT-PHILIPPE À PARTIR DE L'USINE DE FILTRATION DU SECTEUR BROWNSBURG

CONSIDÉRANT QUE, lors des travaux effectués sur la montée La Branche, dans le cadre des travaux d'alimentation en eau potable du secteur Saint-Philippe à partir de l'usine de filtration du secteur Brownsburg, l'emprise utilisée pour lesdits travaux a été beaucoup plus large que prévue, laquelle devait être de 4 mètres, et a occasionné des dommages au propriétaire du lot numéro 758-75 et des parties des lots numéros 754-59 et 78 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de rembourser la facture payée par ce dernier afin de procéder à l'ensemencement de son terrain, tel que prévu à l'entente signée dans le cadre de la signature de la servitude temporaire et permanente ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la facture envoyée par le propriétaire du lot numéro 758-75 et des parties des lots numéros 754-59 et 78 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, à prendre, à même la retenue de l'entrepreneur qui a exécuté les travaux, soit « *Construction DJL Inc.* », la somme nécessaire afin d'acquitter la facture du propriétaire du lot numéro 758-75 et des parties des lots numéros 754-59 et 78 du cadastre officiel du canton de Chatham, et ce, afin de procéder à l'ensemencement de la partie de son terrain endommagé par lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité

09-08-297

AUTORISATION D'INSTALLER DE LUMINAIRES SUR LA RUE MCINTOSH, SECTEUR VIEUX-VERGER

CONSIDÉRANT les nombreuses requêtes de citoyens du secteur de la rue McIntosh pour l'installation de luminaires sur cette rue, le Service a demandé des prix auprès de l'électricien en charge des luminaires de la Ville et de Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, Chef de la division - Entretien et Approvisionnement, incluant les prix, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'installation de trois (3) luminaires sur la rue de la McIntosh, pour un montant de 2 350,17\$, incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-08-298 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h55, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu:

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Lise Bourgault,
Mairesse

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe